



**Programme indicatif de travail de la commission des finances**

**Mai - juin 2025**

*Sauf mention contraire, les réunions se tiennent dans la salle de la commission*

**Ce document est transmis à titre purement indicatif et est susceptible d'être modifié à tout moment. Seule la convocation hebdomadaire fait foi.**

Les rubriques en double encadré entrent dans le champ de l'article 23 bis du Règlement relatif à la présence des sénateurs

Date	Commission	Séance publique
<p><b>Lundi</b> <b>19 mai</b></p>		<p><u>À 16 heures, après l'examen du projet de loi relatif au transfert à l'État des personnels enseignants de l'enseignement du premier degré dans les îles Wallis et Futuna et les conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi visant à aménager le code de la justice pénale des mineurs et certains dispositifs relatifs à la responsabilité parentale</u></p> <p>Projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte (procédure accélérée) (texte de la commission n° 613, 2024-2025) et projet de loi organique relatif au Département-Région de Mayotte (procédure accélérée) (texte de la commission n° 614, 2024-2025) – Discussion générale</p>
<p><b>Mardi</b> <b>20 mai</b></p>	<p><u>À 14 heures (Salle de la commission)</u></p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>Examen des amendements éventuels aux articles délégués au fond<sup>1</sup> sur le texte de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale n° 613 (2024-2025) sur le projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte (procédure accélérée) (MM. Stéphane Fouassin et Georges Patient, rapporteurs pour avis)</p> <p align="center"><i>Délai limite pour le dépôt des amendements de séance :</i> <u>Lundi 19 mai à 12 heures</u></p> </div>	<p><u>À 14 h 30 et le soir, après une convention internationale examinée selon la procédure d'examen simplifié</u></p> <p>Suite du projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte (procédure accélérée) (texte de la commission n° 613, 2024-2025) et projet de loi organique relatif au Département-Région de Mayotte (procédure accélérée) (texte de la commission n° 614, 2024-2025)</p>

<sup>1</sup> Article délégué au fond par la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale : article 22

Date	Commission	Séance publique
<b>Mercredi 21 mai</b>	<p><u>À 10 heures (Salle de la commission)</u></p> <p>Audition<sup>1</sup> de M. Thomas Grjebine, économiste, responsable du programme « Macroéconomie et finance internationales » au Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), Mme Isabelle Méjean, économiste, membre du Conseil d'analyse économique, et M. Raul Sampognaro, économiste au département Analyse et prévision de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) sur l'impact macroéconomique de la politique commerciale américaine, en particulier sur l'économie et les finances publiques de la France</p>	<p><u>À 16 h 30 et le soir, après le projet de loi autorisant la ratification du Traité de coopération en matière de défense entre la République française et la République de Djibouti et les conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi renforçant la lutte contre les fraudes aux aides publiques</u></p> <p>Suite du projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte (procédure accélérée) (texte de la commission n° 613, 2024-2025) et projet de loi organique relatif au Département-Région de Mayotte (procédure accélérée) (texte de la commission n° 614, 2024-2025)</p>
<b>Jeudi 22 mai</b>	<p><u>À 10 heures (Assemblée nationale, salle Lamartine)</u></p> <p>Audition de M. Piotr Serafin, commissaire européen au budget, à la lutte anti-fraude et à l'administration publique, <i>en commun avec la commission des affaires européennes, la commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale et la commission des finances de l'Assemblée nationale (à huis clos)</i></p>	<p><u>À 10 h 30, l'après-midi et le soir</u></p> <p>Suite du projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte (procédure accélérée) (texte de la commission n° 613, 2024-2025) et projet de loi organique relatif au Département-Région de Mayotte (procédure accélérée) (texte de la commission n° 614, 2024-2025)</p>
<b>Vendredi 23 mai</b>		<p><u>Le matin, l'après-midi et éventuellement le soir</u></p> <p>Suite du projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte (procédure accélérée) (texte de la commission n° 613, 2024-2025) et projet de loi organique relatif au Département-Région de Mayotte (procédure accélérée) (texte de la commission n° 614, 2024-2025)</p>

<sup>1</sup> Cette audition sera diffusée en direct sur le site internet du Sénat et, le cas échéant, sur les réseaux sociaux, puis consultable en vidéo à la demande.

Date	Commission	Séance publique
<p><b>Mardi</b> <b>27 mai</b></p>	<p><u>À 17 heures (Salle de la commission)</u></p> <div style="border: 1px solid black; padding: 10px; margin: 10px 0;"> <p>Examen du rapport de M. Laurent Somon, rapporteur pour avis, sur la proposition de loi n° 416<sup>1</sup> (2024-2025), portant diverses dispositions en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), présentée par Mme Anne Chain-Larché, M. Pierre Cuypers et plusieurs de leurs collègues</p> <p style="text-align: center;"><i>Délai limite pour le dépôt des amendements de commission :</i> <u>Vendredi 23 mai à 12 heures</u></p> </div>	<p><u>À 18 h 30</u></p> <p>Explications de vote des groupes puis scrutins publics solennels sur le projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte (procédure accélérée) (texte de la commission n° 613, 2024-2025) et sur le projet de loi organique relatif au Département-Région de Mayotte (procédure accélérée) (texte de la commission n° 614, 2024-2025)</p>
<p><b>Mercredi</b> <b>28 mai</b></p>	<p><u>À 11 heures (Salle de la commission)</u></p> <p>Audition<sup>2</sup> de Mme Marie-Anne Barbat-Layani, présidente de l’Autorité des marchés financiers</p>	
<p><b>Mercredi</b> <b>4 juin</b></p>	<p><u>Le matin (Salle de la commission)</u></p> <div style="border: 3px double black; padding: 10px; margin: 10px 0;"> <p>Examen du rapport de M. Emmanuel Capus, rapporteur, et élaboration du texte de commission, sur la proposition de loi n° 380 (2024-2025), adoptée par l’Assemblée nationale, instaurant un impôt plancher de 2 % sur le patrimoine des ultrariches</p> <p style="text-align: center;"><i>Délai limite pour le dépôt des amendements de commission :</i> <u>Lundi 2 juin à 12 heures</u></p> </div> <p><u>À 16 h 30 (Salle de la commission)</u></p> <p>Audition<sup>2</sup> de Mme Amélie de Montchalin, ministre chargée des comptes publics, sur le projet de loi relatif aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes pour l’année 2024, ainsi que sur l’exécution 2025</p>	

<sup>1</sup> Articles délégués au fond par la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale : 3 et 4

<sup>2</sup> Cette audition sera diffusée en direct sur le site internet du Sénat et, le cas échéant, sur les réseaux sociaux, puis consultable en vidéo à la demande.

Date	Commission	Séance publique
<p><b>Mercredi 11 juin</b></p>	<p><u>Le matin (Salle de la commission)</u></p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px 0;"> <p>Examen des amendements éventuels aux articles délégués au fond sur la proposition de loi n° 416<sup>1</sup> (2024-2025), portant diverses dispositions en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), présentée par Mme Anne Chain-Larché, M. Pierre Cuypers et plusieurs de leurs collègues (M. Laurent Somon, rapporteur pour avis)</p> <p style="text-align: center;"><u>Délai limite pour le dépôt des amendements de séance :</u> <u>Vendredi 6 juin à 12 heures</u></p> <p>Examen des amendements éventuels sur la proposition de loi n° 380 (2024-2025), adoptée par l'Assemblée nationale, instaurant un impôt plancher de 2 % sur le patrimoine des ultrariches (M. Emmanuel Capus, rapporteur)</p> <p style="text-align: center;"><u>Délai limite pour le dépôt des amendements de séance :</u> <u>Mardi 10 juin à 12 heures</u></p> </div> <p>Contrôle budgétaire - communication de Mme Vanina Paoli-Gagin, rapporteur spécial, sur la contractualisation à la performance dans l'enseignement supérieur</p> <p>Contrôle budgétaire - communication de M. Olivier Paccaud, rapporteur spécial, sur le remplacement des enseignants</p>	<p><u>À 16 h 30 et éventuellement le soir, après la proposition de loi relative à la composition des conseils locaux et intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance et la suite de la proposition de loi visant à renforcer et sécuriser le pouvoir préfectoral de dérogation afin d'adapter les normes aux territoires</u></p> <p>Proposition de loi n° 416 (2024-2025), portant diverses dispositions en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), présentée par Mme Anne Chain-Larché, M. Pierre Cuypers et plusieurs de leurs collègues</p>
<p><b>Jeudi 12 juin</b></p>		<p><u>À l'issue de l'espace réservé au groupe SER et au plus tard de 16 heures à 20 heures</u></p> <p>Proposition de loi n° 380 (2024-2025), adoptée par l'Assemblée nationale, instaurant un impôt plancher de 2 % sur le patrimoine des ultrariches</p>

<sup>1</sup> Articles délégués au fond par la commission des des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale : 3 et 4

Date	Commission	Séance publique
<b>Mercredi 18 juin</b>	<p><u>Le matin (Salle de la commission)</u></p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"><p>Examen du rapport de M. Jean-François Husson, rapporteur général, sur le projet loi relatif aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année 2024 (A.N., n° 1285), <i>sous réserve de sa transmission</i></p><p>Examen du rapport de M. Vincent Delahaye, rapporteur pour avis, sur le projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale de l'année 2024, <i>sous réserve de son dépôt et de sa transmission</i></p></div>	
<b>Lundi 23 juin</b>		<p><u>À 16 heures et le soir</u></p> <p>Projet de loi relatif aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année 2024 (A.N., n° 1285), <i>sous réserve de sa transmission</i></p> <p>Projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale de l'année 2024, <i>sous réserve de son dépôt et de sa transmission</i></p>
<b>Mercredi 25 juin</b>		<p><u>À 16 h 30 et le soir</u></p> <p>Débat préalable à la réunion du Conseil européen des 26 et 27 juin 2025</p>